

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, et le 10 Décembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/12/2019  
Secrétaire : CUGNET Georges

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André.

**Absents** : BARNIER Alain (1 procuration de vote), LANDO Thierry, MUGERIN Alice.

## OUVERTURE DE SÉANCE

**POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR** : Création d'un emploi pour un agent contractuel

### 1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le Maire fait état de points inscrits au prochain débat d'orientation budgétaire et qui concernent notre commune :

- Les travaux d'assainissement à La Chatelle sont prévus pour un montant de 50 000 € HT. Aucune date de réalisation n'est fixée.
- Jusque-là, les redevances pour l'assainissement collectif ne prenaient pas en compte les coûts réels, un rattrapage progressif est prévu jusqu'en 2027. A titre d'exemple, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, elle devrait atteindre 204 € (avec une part fixe de 40 € et 1.367 €/ m<sup>3</sup>), alors que son montant 2019 est de 98.40 € (sans part fixe et 0.82 €/ m<sup>3</sup>).

#### COMMISSION URBANISME

##### Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour l'installation d'un générateur photovoltaïque sur la toiture d'un bâtiment agricole, au nom de Mme JUVENTIN Danielle, Chef-Lieu, accordée le 14/11/2019.
- 1 déclaration de travaux pour la création d'ouvertures, au nom de Mme GUITTAT Virginie, Chef-Lieu, accordée le 14/11/2019.
- 1 permis de construire pour la création de 2 annexes couvertes non closes, au nom de Mr SCHNEIDER Patrick, accordé le 07/11/2019.

#### COMMISSION COMMUNICATION

Le bulletin municipal est en cours de rédaction.

## 2- CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE

La commune a lancé une consultation en procédure adaptée afin de choisir les entreprises pour la rénovation de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, prend acte du résultat de cette consultation et approuve l'offre des entreprises suivantes :

LOT N°	Désignation	Entreprise retenue	Montant HT	Variantes HT	MONTANT HT + variantes
0	Désamiantage	TMBI 13400 AUBAGNE	26 660.00 €	-	26 660.00 €
1	Déconstruction - Gros œuvre	CONSTRUCTION SAVOYARDE 73210 LA PLAGNE	96 194.75 €	-	96 194.75 €
2	Ossature bois - Renforcement - Platelage - Bardage - Divers	SCOLASTICA 73390 CHATEAUNEUF	114 000 €	-	114 000 €
3	Menuiseries extérieures aluminium -Vitrerie	REV'ALU 73460 NOTRE DAME DES MILLIERES	85 402.50 €	-	85 402.50 €
4	Menuiseries intérieures bois	MENUISERIE SAVOISIENNE 73200 GILLY SUR ISERE	114 889.18 €	7 027.00 €	121 916.18 €
5	Cloisons - Plafonds - Isolation	ALBERT ET RATTIN 73190 ST BALDOPH	81 591.00 €	-	81 591.00 €
6	Electricité Courants faibles	AC PLUS 73000 CHAMBERY	64 989.00 €	5 336.00 €	70 325.00 €
7	Plomberie Sanitaire Chauffage Climatisation Ventilation mécanique	SCARPETTINI 73490 LA RAVOIRE	171 404.29 €	-	171 404.29 €
8	Faux-Plafonds	LA CEFLO 38490 AOSTE	28 181.00 €	-	28 181.00 €
9	Carrelage Faïences	GAZZOTTI 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND	31 769.50 €	-	31 769.50 €
10	Sols souples Parquet	SEVASOL 73190 CHALLES LES EAUX	27 858.50 €	1 545.00 €	29 403.50 €
11	Peinture	EURODEKO 73490 LA RAVOIRE	28 030.50 €	-	28 030.50 €
	<b>TOTAL</b>		<b>870 970.22 €</b>	<b>13 908 €</b>	<b>884 878.22 €</b>

- autorise Mme le Maire à signer les marchés avec les entreprises ci-dessus pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire et toutes les pièces nécessaires s'y référant.

M. MOLLARD précise que la première réunion avec les entreprises aura lieu le 06/01/2020. Les travaux devraient se terminer en fin 2020.

### **3- CRÉATION D'UN EMPLOI POUR UN AGENT CONTRACTUEL**

Suite à la démission d'un agent, le Conseil Municipal décide de créer un emploi non permanent pour un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique du 06/01/2020 au 03/07/2020 pour une durée hebdomadaire de 19 h 38 mn annualisée. L'agent sera présent à la garderie le soir du lundi au jeudi et assurera le nettoyage de l'école et de la mairie. La recherche du candidat est en cours.

### **4- ACHAT DE TERRAIN À GALLOUX**

Mme le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire des parcelles ZD n° 1 et n° 3 situées à Galloux souhaite s'en séparer. Ces dernières jouxtent la mini station d'épuration traitant les eaux de Galloux et il paraît opportun de les acquérir, sous réserve d'un coût raisonnable.

Mme Le Maire va faire une proposition d'achat au propriétaire et ce sujet sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

### **5- REMBOURSEMENT ANTICIPÉ PARTIEL SUR LA CONVENTION DE PORTAGE (Parcelle n° C 288 au Chef-Lieu)**

Mme Le Maire rappelle que pour acquérir la propriété située au Chef-Lieu, cadastrée C N° 288, la commune a signé une convention de portage en date du 16/07/2014 avec l'Etablissement Public Foncier Local de la Savoie (EPFL). La convention de portage prévoit une durée de portage de 15 ans à terme.

Afin de réduire le coût de portage, le Conseil Municipal décide de rembourser une partie du capital à hauteur de 20 000 € pour la propriété C N° 288 située au Chef-lieu.

### **6- DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal vote les décisions modificatives au budget :

- Prélever sur le compte 60631 : 400 €
- Virer sur le compte 6688 : 400 €
- Augmenter le compte 1641 en recettes : 200 000 €
- Augmenter le compte 2313/71 en dépenses : 200 000 €
- Augmenter le compte 2138/041 en dépenses : 48 210 €
- Augmenter le compte 1322/041 en recettes : 48 210 €
- Augmenter le compte 1311/041 en dépenses : 8 344 €
- Augmenter le compte 1321/041 en recettes : 8 344 €
- Augmenter le compte 2135/041 en dépenses : 4 660 €
- Augmenter le compte 2031/041 en recettes : 4 660 €

### **7- PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 avant le vote du BP (budget communal)**

Le Conseil Municipal, autorise Mme le Maire à mandater les dépenses d'investissement préalablement au vote du Budget Primitif 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts en section d'investissement de l'année N -1. en retranchant les crédits afférents au remboursement de la dette (compte 16 en dépense) et le résultat reporté.

Soit  $(1\,782\,926\ € - 77\,000 - 48\,000) = 1\,657\,926\ € : 4 = 414\,481.50\ €$ .

- précise le montant et l'affectation de chaque dépense pour un montant total de 147 600 €.

## **8- INDEMNITÉ DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal décide de ne pas accorder l'indemnité de conseil au receveur municipal pour l'année 2019.

## **9- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Mme Le Maire donne lecture du courrier de l'association « TENNIS DE TABLE » qui demande une subvention exceptionnelle. Durant les travaux de rénovation de la salle polyvalente, les cours de tennis de table auront lieu au lycée du Granier à la Ravoire. L'association demande que la commune participe au frais de déplacement des bénévoles.

Le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « TENNIS DE TABLE » et autorise Mme Le Maire à effectuer le mandat concernant le versement de cette subvention.

## **10- POINT SUR LA RESTAURATION DES PARCELLES INCENDIÉES DANS LE MARAIS**

Une réunion aura lieu le 11/12/2019 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de la Savoie (CENS) et les agriculteurs concernés au sujet de la restauration du marais incendié en septembre 2018. Il est envisagé de donner en gestion au CENS les parcelles touchées par l'incendie pour leur remise en état pour un délai à déterminer conjointement. Les locations aux agriculteurs prendraient fin à compter du 01/01/2020.

### **Divers :**

- Mme Le Maire fait le point sur la réunion qui a eu lieu le 03/12/2019 avec l'inspection académique et les maires.

Les divers points suivants ont été abordés : abaissement de l'âge d'instruction obligatoire à 3 ans, enquête du maire sur l'instruction des enfants qui se fait dans la famille.

- M. MOLLARD André informe les élus que l'expertise judiciaire pour le problème des portes de la mairie a eu lieu le 06/12/2019. Un rapport d'expertise sera envoyé ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Mme Le Maire,

